



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Type de visa: Long séjour (plus de 90 jours)

Motif du voyage: Médecin stagiaire associé (plus de 6 mois)

Cette catégorie est destinée aux **médecins partant en France pour un stage de médecin associé de plus de 6 mois**. Une lettre d'invitation de l'établissement public de santé d'accueil en France ainsi qu'une Convention de stage signée par le stagiaire, l'établissement d'accueil en France et l'établissement de santé employant le stagiaire en Chine sont requises.

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Document	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p>	Y		
	<p>Justificatif d'hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un logement a été loué : bail • Si un logement gratuit sera mis à disposition : attestation sur l'honneur de l'hébergeant sur papier libre • Pour un logement dans un établissement ou une institution : attestation de l'établissement ou l'institution • Autres cas : lettre explicative. 		Y	
	<p>Assurance</p> <p>1. L'assurance voyage doit:</p> <p>* Etre valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour Schengen</p> <p>* Etre valable pour la France si vous demandez un visa de long séjour</p> <p>* Etre valable pour les DROM/CTOM selon votre itinéraire</p> <p>2. L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB)</p>	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

	3. L'assurance doit couvrir toute la durée de votre séjour. Plus d'information.			
	Lettre d'invitation de l'établissement public de santé d'accueil en France (Pour les demandeurs du centre Pekin, Jinan et Xi'an, une traduction en anglais ou en français est obligatoire.)	Y		Y
	Convention cadre de coopération internationale entre l'établissement public de santé d'accueil en France et l'établissement de santé employant le demandeur en Chine, signée par les directeurs des deux établissements		Y	
	Convention de stage (plus de six mois) établie par l'établissement d'accueil en France Signée par l'établissement public de santé d'accueil en France, le praticien responsable du suivi du stage, l'établissement de santé employant le stagiaire en Chine et le stagiaire associé Cette convention de stage doit être visée par la préfecture ou la DIRECCTE.	Y	Y	
	Lettre de l'établissement de santé employant le demandeur en Chine Lettre originale de l'employeur sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de l'établissement, • le nom, la fonction et les coordonnées du signataire, • le nom du demandeur, sa fonction, son salaire, son ancienneté dans l'entreprise ainsi que le lieu du travail (ville), • la confirmation de la position après le retour, • le motif et la durée de la visite, • les conditions de prise en charge, • l'autorisation d'absence. La traduction est obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.	Y		Y
	Diplôme de médecin ou de pharmacie, diplôme de médecin spécialiste ou de pharmacie spécialiste	Y	Y	Y
	Copie scellée du K-bis ou de la licence de l'organisme ou du certificat de responsabilité légale d'une institution (ou tout autre certificat ayant la même fonction) Non requis pour les personnes travaillant en freelance.	Y		Y
	Relevé bancaire couvrant les trois derniers mois (hors relevé de carte de crédit) Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les revenus d'un parent ou du conjoint.	Y		
	Passeport Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	<p>passport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>			
	<p>Anciens passeports</p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p> <p>Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p> <p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>	Y		
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	